

Transmission du métier, mobilités professionnelles et formes du travail chez les exploitants agricoles dans la vallée de la Béqaa au Liban

Haddad Elie*

Résumé

Dans un contexte géoéconomique menacé par une baisse constante du nombre d'agriculteurs et une diminution de la surface agricole au profit d'autres usages plus rentables, le présent article se propose d'étudier les perspectives de l'avenir de l'agriculture en lien avec le travail agricole, dans la vallée de la Béqaa au Liban.

Pour analyser l'engagement familial dans le travail de l'exploitation, nous avons mis en perspective une étude qui prend en considération plusieurs aspects. La recherche examine les mobilités professionnelles intergénérationnelles et intragénérationnelles effectuées par les exploitants, leur taux de pluriactivité, ainsi que les modalités de partition entre le travail familial et le travail salarié dans l'exploitation de taille intermédiaire (10-200 dounums). Elle rend également compte du mécanisme de transmission du métier d'agriculteur aux enfants de l'exploitant.

Les résultats font constater que le métier d'agriculteur se trouve à mi-chemin entre deux tendances opposées. La première manifeste un délaissement de l'agriculture et une migration d'un nombre de familles agricoles vers d'autres professions plus rémunératrices, moins fatigantes et mieux valorisées. La seconde, plus timide, dénote un renouveau, de la part d'un nombre d'actifs, quant au choix de l'agriculture comme secteur de travail, soit à temps complet soit à temps partiel.

Mots-clés : Agriculture, Héritage du métier d'agriculteur, Liban, Main d'œuvre agricole, Mobilité sociale, Pluriactivité, Travail familial, Vallée de la Béqaa.

1. Introduction

Il est incontestable que l'agriculture a un intérêt vital pour la nation. Outre sa contribution à la croissance économique et sa participation à la création d'emplois, elle se révèle indispensable au maintien d'un environnement naturel sain et nécessaire à la protection de la santé publique.

La vallée de la Béqaa, réputée pour être le *grenier de Rome* à l'époque de l'Empire Romain (Chapot, 1953, p. 395), se situe entre deux chaînes de montagnes, à l'Ouest le *Mont-Liban*, et à l'Est l'*Anti-Liban* et le *Mont Hermon*. Cette vallée, vouée historiquement à l'agriculture, connaît de nos jours une dégradation de ses paysages verdoyants et risque une renonciation progressive de ses habitants au métier d'agriculteur.

* Université Libanaise

Les problèmes rencontrés par les agriculteurs de la vallée de la Béqaa sont nombreux et variés. Cependant, ils peuvent être classés sous deux grands volets. Le premier est rattaché aux conditions d'exercice du métier d'agriculteur qualifiées de laborieuses, le second est lié à la conjoncture agricole actuelle marquée par des difficultés financières. A ces deux volets de contraintes auxquelles font face les agriculteurs, Louazel (2016, p. 3) identifie une autre forme de pression qui pèse lourd sur beaucoup d'entre eux, « celle de l'héritage familial : un patrimoine leur a été transmis, il faut le transmettre à leur tour » aux enfants ou au moins à l'un d'eux.

Le présent article se propose d'étudier les perspectives de l'avenir de l'agriculture en lien avec le travail agricole, dans la vallée de la Béqaa, et ce, à partir d'une note sur les réalités et les possibilités de l'héritage de la profession d'agriculteur d'une part, et d'une analyse des modalités de partition entre le travail familial¹ et le travail salarié² d'autre part.

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon d'agriculteurs exploitants, gérant des exploitations de taille intermédiaire, durant la période qui s'étend entre avril 2017 et avril 2018 ; elle a eu lieu dans les deux gouvernorats de la Béqaa et de Baalbek-Hermel, gouvernorats couvrant la zone d'étude géophysique. L'objectif de l'enquête est de :

- Rendre compte du statut socio-professionnel des exploitants en rapport avec leur attachement à leur métier d'agriculteur³, ainsi que des mobilités professionnelles⁴ intergénérationnelles et intragénérationnelles qu'ils avaient effectuées.
- Etudier dans quelles mesures le métier d'agriculteur est transmis aux enfants des exploitants.
- Examiner à quel point le travail familial en agriculture est de rigueur dans les exploitations de taille intermédiaire ; ce qui promettrait un engagement de la part des générations présentes et futures dans ce métier et leur acquisition d'une culture relative au monde agricole et rural⁵.

L'article est subdivisé en trois parties :

- Dans la première, nous présentons en détail la méthodologie du travail de terrain ainsi que les résultats descriptifs de l'échantillon choisi.
- Dans la deuxième, nous expliquons l'ensemble des faits qui se rapportent à l'héritage du métier d'agriculteur, à la migration d'actifs vers le secteur agricole en provenance d'autres secteurs et à la pluriactivité des exploitants.
- Dans la troisième, nous traitons les considérations relatives au travail familial et au travail salarié au sein des exploitations agricoles.

2. Méthodes et résultats descriptifs

Afin d'atteindre l'objectif visé, la méthode de recherche qui a été adoptée est l'enquête par sondage. Ce chapitre détaille les procédés du choix de l'échantillon et les outils de traitement des données utilisés d'une part, et donne un aperçu général sur le profil socio-démographique des exploitants interviewés et sur certaines caractéristiques générales des exploitations qu'ils gèrent, d'autre part.

¹ Assuré par des citoyens libanais.

² Assuré, en grande partie, par une main-d'œuvre étrangère.

³ Attachement estimé selon qu'ils exercent l'activité agricole à titre exclusif ou non, et dans ce dernier cas s'ils considèrent l'agriculture comme métier principal ou secondaire.

⁴ Bien que les dimensions de la mobilité professionnelle, pour les personnes en emploi, soient multiples touchant « un changement de poste, d'entreprise, de métier ou de niveau de qualification » (Lainé, 2010, p.38), nous nous limitons dans notre étude à l'analyse concernant un changement de métier.

⁵ Culture entendue comme un ensemble de connaissances, de normes et de valeurs sociales.

2.1- Tailles des exploitations agricoles dans la vallée de la Béqaa : Données préliminaires au choix de l'échantillon

En l'absence d'une classification libanaise officielle visant à typer les exploitations agricoles selon leur superficie, il a été retenu, par un groupe d'experts⁶, comme « petite exploitation de référence », toute exploitation dont la superficie est *égale ou inférieure à 10 dounums*⁷, et comme « grande exploitation » celle qui appartient à l'une des deux classes « 200-500 dounums » et les « plus de 500 dounums » (Bessaoud ; Ton Nu, 2017, p. 20). Notons qu'une superficie *égale ou inférieure à 10 dounums* pourrait être identifiée, à l'échelle planétaire, selon d'autres auteurs, comme une « très petite exploitation » (cf. Laplante, 2014, p.4).

Etant donné que nous nous intéressons, dans cette étude, aux exploitations agricoles de taille intermédiaire (excluant celles considérées comme *nettement petites* ou *nettement grandes*), et au regard des données qui sont fournies par le *Recensement Général Agricole de 2010*, le choix d'investigation s'est porté sur les exploitations ayant une superficie de *10-200 dounums*⁸.

Le *Recensement Général Agricole de 2010* dénombre 5165 exploitants agricoles avec SAU⁹ tenant une superficie de *10-200 dounums* dans le gouvernorat de la Béqaa¹⁰, et 11600 exploitants dans le gouvernorat de Baalbek-Hermel¹¹. Ils représentent ensemble 51.7% du total des exploitants agricoles avec SAU dans les deux gouvernorats en question (Nos calculs, d'après le Ministère de l'Agriculture et la FAO, 2012b, s. p.).

Ces exploitants sont répartis selon la classe-taille de leurs exploitations comme il est montré dans le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition du nombre d'exploitants agricoles, avec SAU de 10-200 dounums, selon la taille de l'exploitation dans la Béqaa et à Baalbek-Hermel en 2010

| Classe-Taille (dounums) | Béqaa | Baalbek-Hermel | Total |
|-------------------------|-------|----------------|-------|
| 10-40 | 3536 | 8580 | 12116 |
| 40-60 | 634 | 1380 | 2014 |
| 60-80 | 320 | 671 | 991 |
| 80-100 | 181 | 302 | 483 |
| 100-150 | 328 | 484 | 812 |
| 150-200 | 166 | 183 | 349 |
| Total | 5165 | 11600 | 16765 |

Source : Nos calculs, d'après le Ministère de l'Agriculture et la FAO, 2012b, s. p.

⁶ Réunions d'experts de la FAO (Food and Agriculture Organization), du CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) et du CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes).

⁷ Il s'agit d'une agriculture dominée par un caractère familial (Bessaoud ; Ton Nu, 2017, p. 4).

⁸ La limite supérieure de la classe (correspondant à 200 dounums) n'a pas été prise en compte ; c'est le cas de toutes les limites supérieures des classes invoquées dans la présente étude.

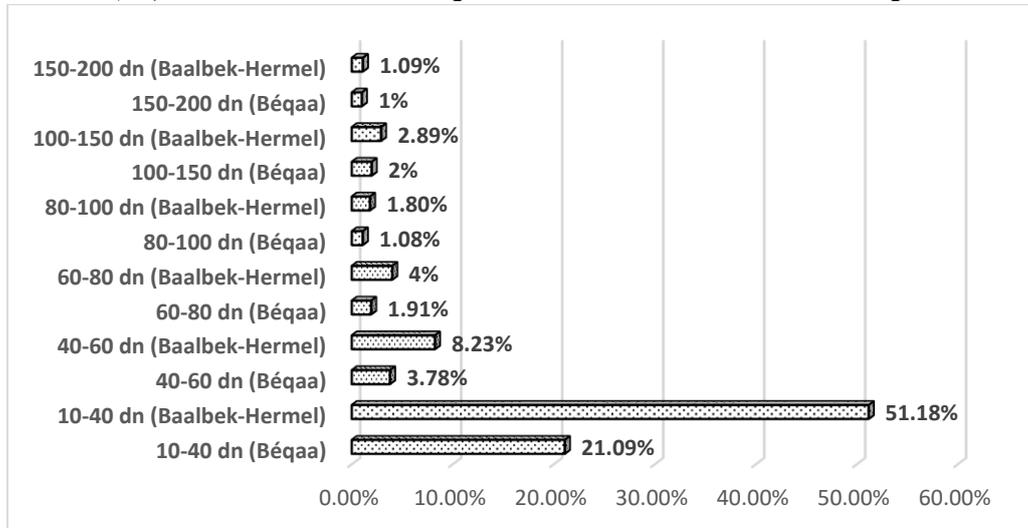
⁹ Surface Agricole Utile.

¹⁰ Les exploitants sans SAU (cas des exploitations conduites en hors sol) sont au nombre de 1021, ceux exploitant une SAU *inférieure à 10 dounums* de 5944 et ceux exploitant une SAU *égale ou supérieure à 200 dounums* de 386.

¹¹ Les exploitants sans SAU (cas des exploitations conduites en hors sol) sont au nombre de 624, ceux exploitant une SAU *inférieure à 10 dounums* de 8974 et ceux exploitant une SAU *égale ou supérieure à 200 dounums* de 371.

Le graphique 1 illustre la répartition, en pourcentages, des exploitants agricoles avec SAU de 10-200 dounums, selon la taille de leur exploitation, dans la vallée de la Béqaa -couvrant les deux gouvernorats de la Béqaa et de Baalbek-Hermel- en 2010.

Graphique 1 : Répartition en pourcentages des exploitants agricoles, avec SAU de 10-200 dounums (dn), selon la taille de l'exploitation dans la vallée de la Béqaa¹² en 2010



Source : Nos calculs, d'après le Ministère de l'Agriculture et la FAO, 2012b, s. p.

C'est ainsi que 72.27% des exploitations ont une taille de 10-40 dounums, 12.01% ont une taille de 40-60 dounums, 5.91% ont une taille de 60-80 dounums, 2.88% ont une taille de 80-100 dounums, 4.85% ont une taille de 100-150 dounums et 2.08% ont une taille de 150-200 dounums.

2.2- Choix de l'échantillon et outils techniques

Dans un premier temps, nous avons procédé à un tirage aléatoire de localités géographiques¹³ à partir de la liste proposée par l'Administration Centrale de la Statistique (2005, p.p. 86-104), liste considérée comme une base de sondage.

Le tirage en question a retenu :

- 25% (1/4) des localités géographiques établies dans le gouvernorat de la Béqaa, ce qui correspond à 30 localités réparties sur les cazas de Zahlé, de la Béqaa Ouest et de Rachaiya.
- 25% (1/4) des localités géographiques établies dans le gouvernorat de Baalbek-Hermel, ce qui correspond à 24 localités réparties sur les cazas de Baalbek et de Hermel.

Le nombre de localités choisi, au hasard, dans chaque caza, a été fixé compte tenu de ce que représente le nombre de localités situées dans le caza par rapport au nombre total de localités situées dans le gouvernorat en question.

¹² La vallée de la Béqaa couvre les deux gouvernorats de la Béqaa et de Baalbek-Hermel.

¹³ Nous assimilons, dans le présent article, une « localité géographique » à une « circonscription foncière ». Sauf pour le caza de Zahlé, où nous avons rassemblé, avant le tirage, 13 circonscriptions foncières en une seule que nous avons nommé Zahlé ; nous avons effectué cette opération étant donné que les treize circonscriptions en question constituent des quartiers de la ville de Zahlé.

Ainsi, l'enquête auprès des exploitants agricoles a-t-elle été réalisée dans :

- 12 localités parmi 49 dans le caza de Zahlé¹⁴, 10 localités parmi 41 dans le caza de la Béqaa Ouest¹⁵ et 8 localités parmi 30 dans le caza de Rachaiya¹⁶.
- 21 localités parmi 83 dans le caza de Baalbek¹⁷ et 3 localités parmi 11 dans le caza de Hermel¹⁸.

Dans un deuxième temps, nous avons opté pour le choix des exploitants agricoles, à l'intérieur des localités, en utilisant simultanément les méthodes de :

- l'échantillon *par quotas*, en retenant comme critère de sélection la superficie de l'exploitation ;
- l'échantillon *en boule de neige*, afin de remplir les quotas.

Nous avons ainsi reconstitué un échantillon de 800 exploitants ; les classes-tailles des exploitations qu'ils gèrent représentent les classes-tailles, du total des exploitations, telles qu'elles figurent dans la population-mère (cf. tableau 1).

Les quotas se sont alors établis comme il est montré dans le tableau 2.

Tableau 2 : Répartition en effectifs de l'échantillon des exploitants agricoles, avec SAU de 10-200 dounums, selon la taille de l'exploitation dans la Béqaa et à Baalbek-Hermel

| Classe-Taille (dounums) | Béqaa | Baalbek-Hermel | Total |
|-------------------------|-------|----------------|-------|
| 10-40 | 168 | 410 | 578 |
| 40-60 | 30 | 66 | 96 |
| 60-80 | 16 | 32 | 48 |
| 80-100 | 8 | 14 | 22 |
| 100-150 | 16 | 24 | 40 |
| 150-200 | 8 | 8 | 16 |
| Total | 246 | 554 | 800 |

Le graphique 2 illustre la répartition en pourcentages de l'échantillon des exploitants agricoles, selon la taille de l'exploitation, dans l'ensemble de la zone d'étude.

¹⁴ Aanjar, Barr Elias, Fourzol, Kfar Zabad, Majdel Aanjar, Makseh, Massa, Nassriyeh, Niha, Qabb Elias, Saadnayel, Taalabaya.

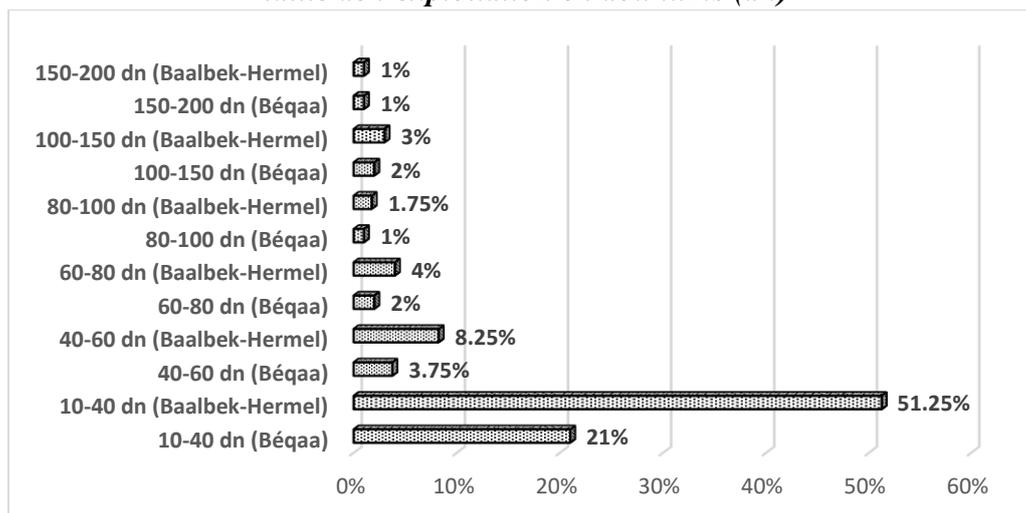
¹⁵ Ghazzeh, Haouch El Harimeh, Khirbet Qanafar, Lala, Machghara, Manara, Marj, Qaraaoun, Saouiri, Sohmor.

¹⁶ Aayha, Ain Aarab, Bireh, Dahr El Ahmar, Kfar Michki, Khirbet Rouha, Mhaiydseh, Rafid.

¹⁷ Bednayel, Brital, Btedaai, Chaat, Douris, Haouch Barada, Haouch Er Rafqa, Haouch Snaid, Haour Taala, Hizzine, laat, Khodr, Laboueh, Maaraboun, Majdaloun, Nabi Osmane, Nahleh, Qaa, Temnine El Faouqa, Younine, Zabboud.

¹⁸ Charbine El Hermel, Hermel, Kharayeb.

Graphique 2 : Répartition en pourcentages de l'échantillon des exploitants agricoles selon la taille de l'exploitation en dounums (dn)



La lecture simultanée des deux graphiques 1 et 2 montre la conformité des pourcentages correspondants aux différentes classes-tailles des exploitations, conformité établie entre la population-mère et l'échantillon choisi.

Bien que l'enquête ait été réalisée entre avril 2017 et avril 2018, nous avons été amenés à choisir l'échantillon en nous basant sur des données datant de l'année 2010. Depuis cette date, nous ne disposons pas de données statistiques détaillées et officielles sur la répartition des effectifs des exploitants agricoles selon la taille de l'exploitation dans les gouvernorats de la Béqaa et de Baalbek-Hermel.

Compte tenu de la taille de la population-mère étudiée, telle qu'elle se présentait en 2010, et qui monte à 16765 exploitants agricoles (cf. tableau 1), la taille minimum requise de l'échantillon, pour pouvoir prétendre une représentativité de cette population-mère, est $n=375.57^{19}$ exploitants agricoles.

Donc l'échantillon choisi, et qui est constitué de 800 exploitants agricoles, se révèle largement au-dessus de la taille minimum requise pour représenter la population-mère. Ceci nous permet de :

- Gagner davantage en termes de représentativité d'une part ;
- Remédier à des éventuels changements -majeurs ou mineurs qu'ils soient- dans les chiffres représentant le nombre d'exploitants agricoles avec SAU de 10-200 dounums, entre 2010 et 2017-2018, d'autre part.

A signaler que l'unité statistique de base admise pour la collecte des données convient à celle qui a été adoptée lors du *Recensement Général Agricole de 2010*. Elle correspond à l'exploitation agricole en tant qu'une « unité économique de production agricole soumise à une direction unique et utilisant les terres et en y incluant les animaux (bétail, aviculture, équidés), et ceci indépendamment du titre de possession » (Ministère de l'Agriculture et FAO, 2012a, p. 10).

Les exploitants agricoles ont été interviewés via un questionnaire, durant la période qui s'étend entre avril 2017 et avril 2018. Les données ont été dépouillées à l'aide du logiciel SPSS²⁰, et traitées en utilisant les paramètres statistiques qui s'avéraient nécessaires aux analyses requises.

¹⁹ Le calcul a été effectué en considérant la marge d'erreur d'échantillonnage égale à 5%.

²⁰ Statistical Package for the Social Sciences.

Le test du Khi-deux (χ^2) a été utilisé avec un seuil de signification α égal à 0.05, afin de tester l'indépendance de deux variables qualitatives ; il est complété par une analyse du coefficient Phi de Pearson, applicable dans le cas d'une table 2x2, sinon par le test V de Cramer, dans le but de mesurer l'intensité de la relation entre les deux variables en question.

Les tests d'indépendance qui se sont révélés non-significatifs (valeur de $p \geq 0.05$) ne sont pas exposés dans le présent texte ; il en est de même pour les relations dont les intensités se sont montrées très faibles (Phi de Pearson < 0.15 ou V de Cramer < 0.15).

2.3- Caractéristiques générales de l'échantillon

Il nous semble utile, avant d'exposer les résultats analytiques qui répondent aux objectifs scientifiques de cette recherche, de révéler les caractéristiques générales de l'échantillon choisi :

- Le statut de chef d'exploitation reste plutôt unisexué, dédié aux *hommes* ; seulement 2.3% des chefs d'exploitation rencontrés sont des *femmes*.
- L'âge moyen des exploitants interviewés est assez élevé, il monte à 52.17 ans avec un minimum de 20 ans et un maximum de 86 ans ; le regroupement des âges en classe montre que 25.5% des exploitants sont âgés de 20-45 ans, 45.5% de 45-60 ans et 29% de 60 ans et plus. Donc, les agriculteurs se présentent plutôt comme des actifs ayant dépassé l'étape de la jeunesse, sachant que le travail agricole requiert des travailleurs jeunes qui soient dynamiques et aptes à utiliser de nouvelles techniques de production.
De plus, l'âge moyen de commencement dans le travail agricole est de 23.21 ans, avec un minimum de 7 ans et un maximum de 60 ans.
- La majorité des exploitants sont *mariés* avec un taux de 91.25% ; les *célibataires* représentent 6%, les *veufs* 2.25% et les *divorcés* 0.5%. Le faible pourcentage des célibataires peut être, entre autres raisons, expliqué par la moyenne des âges des exploitants qui est assez élevée.
- Les exploitants sont soit *analphabètes* soit *alphabètes* dans 7.75% des cas, de niveau *primaire* dans 28.25% des cas, de niveau *complémentaire* dans 38% des cas, de niveau *secondaire* dans 15.25% des cas et de niveau *universitaire* dans 8.75% des cas ; ceux ayant suivi une formation *technique* représentent 2% des cas. La réduction du niveau d'éducation des agriculteurs aurait des répercussions directes sur le rendement de l'exploitation.
- Le mode de faire-valoir dominant est celui du *faire-valoir direct* (62.5%), suivi du *fermage* (18.5%), ensuite d'un mode *mixte* qui combine deux modes de faire-valoir différents ou plus²¹ (14.25%), puis du *métayage* (4.5%). Deux exploitants ont déclaré recourir à l'*occupation*²² de l'intégrité de la terre qu'ils cultivent (0.25%). Ces résultats peuvent se justifier par la cherté du loyer de la terre qui rend le *fermage* peu rentable et privilégie le mode de *faire-valoir direct*.

²¹ Le mode *mixte* inclut le *faire-valoir direct* dans 112 exploitations de 800 (ce qui représente 14%), et n'inclut pas le *faire-valoir direct* (combinaison entre *fermage* et *métayage* uniquement) dans deux exploitations de 800 (ce qui représente 0.25%).

²² Dans le cadre du mode *mixte*, 8 exploitants parmi 800 (ce qui représente 1%) ont déclaré *occuper* une partie des terrains qu'ils exploitent.

- Les exploitants interviewés pratiquent un *élevage du bétail*²³ et/ou une *aviculture* et/ou une *apiculture*, toutes tailles confondues, dont la production est vouée à la commercialisation, dans près de 25% des cas (plus précisément 24.75%). Ceci reflète une orientation vers la polyvalence dans la pratique agricole, une polyvalence qui diversifierait les risques en vue d'augmenter la rentabilité.

Par ailleurs, un autre regroupement des surfaces des exploitations étudiées, par rapport au regroupement adopté dans la constitution de l'échantillon²⁴, révèle les résultats suivants : 52.75% des exploitations ont une taille de *10-30 dounums*, une taille qui n'atteint pas la taille minimale d'une exploitation viable²⁵, 26.25% ont une taille de *30-50 dounums* que nous considérons comme une taille moyenne inférieure, 14% ont une taille de *50-100 dounums* que nous considérons comme une taille moyenne supérieure et 7% ont une taille de *100-200 dounums* que nous considérons comme une taille assez grande.

C'est ce nouveau regroupement que nous avons pris en compte lors des tests d'indépendance du Khi-deux effectué entre une variable donnée et la variable « *surface de l'exploitation* »²⁶.

3- Mobilité professionnelle et pluriactivité des agriculteurs

Dans cette partie, nous nous intéressons, d'une part, à l'étude des dynamiques d'entrées et de sorties du secteur agricole, de la part des actifs, et d'autre part, à l'analyse de la pluriactivité des exploitants. Cette pluriactivité peut aider d'abord à estimer dans quelles mesures l'agriculture est apte à satisfaire les besoins au travail des exploitants, ensuite à juger à quel point ces derniers se montrent engagés dans le travail agricole. Aussi, la pluriactivité peut-elle être perçue comme une forme de migration vers d'autres secteurs économiques.

3.1- Mobilité intergénérationnelle des exploitants

La mobilité sociale intergénérationnelle « dénote la relation entre le statut socio-économique des parents et celui que leurs enfants atteignent à l'âge adulte » (OCDE, 2010, p. 192). L'hérité sociale, quant à elle, renvoie au « maintien de la position sociale du fils par rapport à celle du père » (Ferréol et al., 2009, p. 84). Dans ce cadre, nous nous intéressons plus particulièrement à la mobilité socio-professionnelle.

Le métier d'agriculteur est le plus souvent héréditaire, se transmettant de père en fils. Ainsi :

- 87% des exploitants interviewés sont des descendants d'agriculteurs ; leurs pères agriculteurs exerçaient l'activité agricole à titre exclusif dans 82.5% des cas, et avec une autre activité dans 17.5% des cas.
- 13% des exploitants interviewés ont effectué une mobilité professionnelle intergénérationnelle ; leur entrée dans le domaine agricole vient de multiples secteurs économiques dans lesquels besognaient leurs pères, comme le montre le graphique 3.

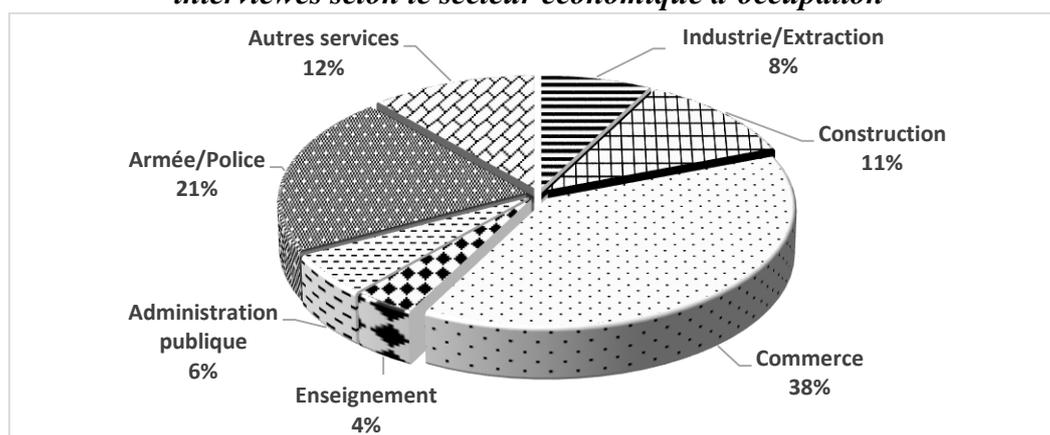
²³ Bovin et/ou ovin et/ou caprin.

²⁴ Cf. parties « 1.1 » et « 1.2 ».

²⁵ La taille minimale d'une exploitation viable correspond à la surface à partir de laquelle l'introduction de la machine s'avère économiquement faisable. Selon le directeur de l'unité de vulgarisation agricole à Irbid en Jordanie, la taille minimale d'une exploitation viable est de 30 dounums (Sajeh, 2015, s. p.) ; nous adoptons le même chiffre étant donné la ressemblance relative des caractéristiques géo-agricoles entre le Liban et la Jordanie d'une part et la proximité géographique des deux pays d'autre part.

²⁶ Cf. parties « 2.4 » et « 3.4 ».

Graphique 3 : Distribution en pourcentages des pères non-agriculteurs des exploitants interviewés selon le secteur économique d'occupation²⁷



Les pères non-agriculteurs des exploitants interviewés œuvraient surtout dans les secteurs du Commerce et de l'Armée/Police ; ils travaillaient à 67.3% dans le secteur privé et à 32.7% dans le secteur public.

Les nouveaux entrants dans le secteur agricole (dont les pères ne travaillaient pas en agriculture) exercent l'activité agricole à titre exclusif dans 44.2% des cas. D'autres travaillent dans l'agriculture conjointement avec une autre activité, considérée comme secondaire, dans 40.4% des cas. D'autres encore travaillent dans l'agriculture conjointement avec une autre activité, considérée comme principale, dans 15.4% des cas.

Bien que la mobilité professionnelle intergénérationnelle des exploitants interviewés vers le secteur agricole se révèle timide, elle demeure pourtant non négligeable ; nous notons que plus que la moitié (55.8%) des exploitants ayant effectué une telle mobilité exercent une autre activité en parallèle avec l'activité agricole.

3.2- Transmission du métier d'agriculteur aux enfants des exploitants

Après avoir développé l'héritage du métier d'agriculteur entre les deux générations « pères des exploitants interviewés/exploitants interviewés », nous passons à l'étude de l'héritage du métier d'agriculteur entre les deux générations « exploitants interviewés/enfants des exploitants interviewés ».

Pour ce faire, nous analysons le cas des exploitants ayant des enfants financièrement autonomes, vivant avec leurs parents ou dans des ménages indépendants. L'étude se fixe pour objectif de savoir si au moins un parmi les enfants de ces exploitants travaille en agriculture ou, au contraire, si aucun parmi eux n'y travaille pas.

²⁷ Dans la rubrique « Autres services » sont regroupés les secteurs d'activités suivants : Santé, Electricité/gaz/eau, Restaurant et hôtel, Services financiers et services aux entreprises, Associations et organisations, Activités culturelles et loisirs, Services aux ménages, Autres.

Tableau 3 : Distribution des effectifs des exploitants interviewés, ayant des enfants financièrement autonomes, selon le travail de ces enfants en agriculture

| Exploitants | Travail des enfants financièrement autonomes en agriculture | | Total des exploitants |
|---|---|--------------------------------------|-----------------------|
| | Au moins un/une travaille en agriculture | Aucun(e) ne travaille en agriculture | |
| Ayant des enfants* financièrement autonomes | 160 | 250 | 410 |
| Ayant des fils financièrement autonomes | 150 | 210 | 360 |
| Ayant des filles financièrement autonomes | 30 | 236 | 266 |

*Tous sexes confondus.

Les données du tableau, ainsi que les résultats de l'enquête sur la mono-activité ou la pluriactivité des enfants financièrement autonomes des exploitants, montrent que :

- Parmi les exploitants ayant des enfants autonomes, tous sexes confondus, 39% ont au moins un enfant qui travaille en agriculture et 61% n'ont aucun enfant qui travaille en agriculture.
- Parmi les exploitants ayant des fils autonomes, 26.7% ont au moins un fils qui travaille en agriculture à titre exclusif, 15% ont au moins un fils qui travaille en agriculture et ayant un autre métier, et 58.3% n'ont aucun fils qui travaille en agriculture.
- Parmi les exploitants ayant des filles autonomes, 9.8% ont au moins une fille qui travaille en agriculture à titre exclusif, 1.5% ont au moins une fille qui travaille en agriculture et ayant un autre métier, et 88.7% n'ont aucune fille qui travaille en agriculture ; le travail des femmes autonomes se manifeste, souvent, sous forme d'une collaboration au travail avec le conjoint.

Il est clair que l'héritage du métier d'agriculteur, entre les deux générations « *exploitants interviewés/enfants des exploitants interviewés* », concerne les hommes plus que les femmes ; cela revient à la nature de l'activité en question qui nécessite un travail assez dur.

Dans ce cadre, force est de noter que la mobilité professionnelle des enfants des exploitants interviewés vers d'autres secteurs se montre assez importante.

L'exercice de l'activité agricole par au moins un fils autonome de l'exploitant est plus commun quand le conjoint de l'exploitant aide au travail en agriculture²⁸ ($\chi^2 = 26.871$, ddl = 1, valeur de p = 0.000 ; Coefficient Phi = 0.28) ; il en est de même en ce qui concerne l'exercice de l'activité agricole par au moins une fille autonome de l'exploitant²⁹ ($\chi^2 = 10.240$, ddl = 1, valeur de p = 0.001 ; Coefficient Phi = 0.202). Donc, il y a plus de chance qu'un enfant choisisse de travailler en agriculture quand les deux parents le font.

Par ailleurs, l'exercice de l'activité agricole par au moins un fils autonome de l'exploitant est plus habituel quand l'exploitant travaille en agriculture à titre exclusif³⁰ ($\chi^2 = 8.493$, ddl = 1, valeur de p = 0.004 ; Coefficient Phi = -0.154). Ce fait montre que l'héritage du métier d'agriculteur est plus courant dans le cas où le père-exploitant est entièrement voué à l'activité agricole.

²⁸ L'intensité de liaison entre les deux variables est modérément forte.

²⁹ L'intensité de liaison entre les deux variables est moyenne.

³⁰ L'intensité de liaison entre les deux variables est faible.

3.3- Mobilité intragénérationnelle des exploitants

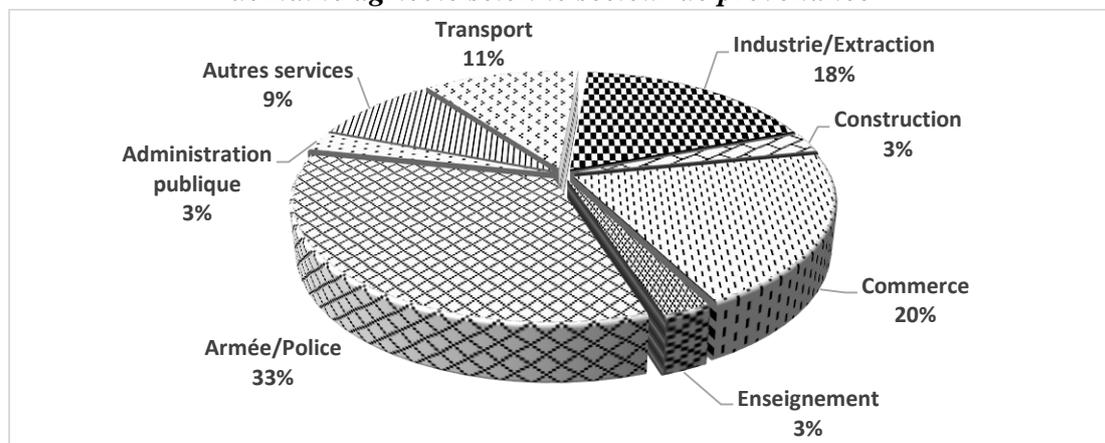
La mobilité sociale intragénérationnelle désigne le passage des individus d'une catégorie sociale à une autre durant une même génération (Boudon et al., 2012, p. 151), c'est-à-dire au cours d'une vie.

Dans les exploitations étudiées, 156 exploitants parmi 800 (ce qui correspond à 19.5% des cas) ont migré durant leur vie vers le secteur agricole en provenance d'autres secteurs ; ces exploitants ne travaillaient pas auparavant dans l'agriculture. Parmi eux, 34.6% exercent une autre activité, à titre principal ou secondaire, conjointement avec leur travail en agriculture, alors que 65.4% sont devenus des agriculteurs à titre exclusif.

Toutefois, ce phénomène se manifeste plus dans le gouvernorat de Baalbek-Hermel où il concerne 23.5% des exploitants, que dans le gouvernorat de la Béqaa où il ne touche que 10.6% des exploitants.

L'*Armée/Police* se place en tête des secteurs ayant libéré ce capital humain travaillant désormais dans l'agriculture, suivi des secteurs du *Commerce* et de l'*Industrie/Extraction*. La distribution des exploitants migrants vers le domaine agricole, selon le secteur de provenance, est donnée dans le graphique 4.

Graphique 4 : Distribution en pourcentages des exploitants interviewés ayant migré vers le domaine agricole selon le secteur de provenance³¹



Les raisons données par les exploitants pour avoir effectué une telle migration sont les suivantes : la préretraite ou la retraite³², la perte du travail, la mobilité géographique (passage de la ville à la campagne ou retour de l'étranger), la volonté de profiter d'une expérience déjà acquise dans le domaine agricole (probablement durant l'enfance), l'héritage d'une terre agricole, le choix d'investir dans les terres agricoles, la recherche d'un revenu plus élevé que celui de leur profession antérieure, ou encore pour l'amour du métier d'agriculteur.

Par ailleurs, 110 exploitants interviewés parmi 800 (ce qui correspond à 13.75% des cas) sont devenus des agriculteurs à temps complet, après avoir exercé, dans le passé, une autre activité professionnelle en parallèle avec l'activité agricole.

³¹ Dans la rubrique « Autres services » sont regroupés les secteurs d'activités suivants : *Santé, Electricité/gaz/eau, Restaurant et hôtel, Services financiers et services aux entreprises, Associations et organisations, Activités culturelles et loisirs, Services aux ménages, Autres.*

³² Il s'agit de la raison la plus citée par les exploitants interviewés.

L'activité conjointe avec l'activité agricole était déployée dans le secteur de l'*Armée/Police* dans 32.7% des cas, dans le secteur de l'*Industrie/Extraction* ainsi que dans celui d'*Autres services* dans 14.6% des cas pour chacun, dans le secteur de la *Construction* ainsi que dans celui de l'*Administration publique* dans 10.9% des cas pour chacun, dans le secteur du *Commerce* dans 9% des cas et dans les secteurs du *Transport* et de l'*Enseignement* dans 7.3% des cas.

3.4- Pratique d'une autre activité professionnelle par l'exploitant

En parallèle avec l'activité agricole, certains exploitants agricoles exercent une autre activité professionnelle, et ce pour garantir une meilleure assurance de leurs besoins matériels et/ou pour satisfaire d'autres besoins liés à la sécurité, aux relations sociales ou à la valorisation.

La petite structure agricole ainsi que les problèmes que connaît le secteur depuis plusieurs décennies ne font que favoriser cette tendance. Certains exploitants déclarent même compter sur leurs revenus non-agricoles pour acquitter des pertes encourues, dans leurs exploitations, durant les années stériles.

Cependant, l'exercice d'une autre activité par l'agriculteur, à titre principal ou secondaire, l'empêche de consacrer assez de temps à son exploitation. Ce fait pourrait éventuellement se traduire par un manque d'expérience et de savoir-faire agricoles, ainsi que par un manque de suivi et d'attention au regard de l'activité agricole.

Le taux de pluriactivité des exploitants interviewés est de 39%. Donc, les exploitants mono-actifs, travaillant à temps complet en agriculture, représentent 61%.

Force est de noter que la pluriactivité des agriculteurs a fortement évolué entre deux générations successives « *pères des exploitants interviewés/exploitants interviewés* », son taux a augmenté de 21.5 points passant de 17.5%³³ à 39%.

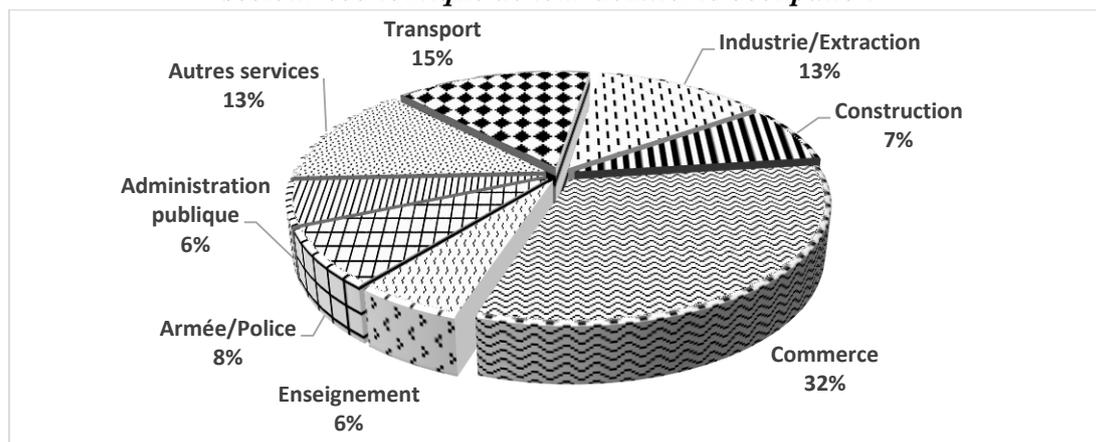
Ces pluriactifs se divisent en deux groupes : le premier groupe (15.7% des exploitants interviewés) a déclaré que l'agriculture est l'activité principale parmi les activités qu'il exerce, alors que le second groupe (23.3% des exploitants interviewés) l'a considérée comme constituant une activité secondaire³⁴.

La majorité des pluriactifs (78.2%) exercent leur deuxième activité dans le secteur privé et 21.8% l'exercent dans le secteur public. Leur distribution, selon les secteurs économiques dans lesquels ils travaillent, mis à part leur activité dans le secteur agricole, est montrée dans le graphique 5.

³³ Cf. la partie « 2.1 ».

³⁴ Dans le questionnaire, la primordialité d'un métier, en cas de pluriactivité, a été laissée au jugement de l'exploitant lui-même.

Graphique 5 : Distribution en pourcentages des exploitants pluriactifs interviewés selon le secteur économique de leur deuxième occupation³⁵



Le test de khi-deux montre que la pluriactivité n'est indépendante ni du niveau de formation des exploitants, ni de leurs classes d'âges, ni des classes-tailles de leurs exploitations :

- Le taux de pluriactivité augmente au fur et à mesure que le niveau de formation des exploitants s'élève ou que cette formation concerne une branche technique³⁶ ($\chi^2 = 54.902$, ddl = 5, valeur de $p = 0.000$; V de Cramer = 0.262) ; ceci paraît logique étant donné qu'une meilleure formation offre plus d'opportunités de travail.
- Le taux de pluriactivité diminue avec l'avancement en âge des exploitants³⁷ ($\chi^2 = 65.257$, ddl = 2, valeur de $p = 0.000$; V de Cramer = 0.286) ; ceux-ci commencent alors à se tourner davantage vers le repos et les diverses activités de loisirs.
- Le taux de pluriactivité diminue avec l'augmentation de la taille de l'exploitation³⁸ ($\chi^2 = 26.972$, ddl = 3, valeur de $p = 0.000$; V de Cramer = 0.184). En effet, l'élargissement de l'exploitation requerrait plus de temps de travail de la part de l'exploitant d'un côté, et conduirait au fait qu'elle puisse subvenir toute seule à ses besoins financiers et à ceux de sa famille, d'un autre côté.

4- Travail familial et travail salarié

Cette partie informe sur l'ampleur et les limites de la participation au travail de l'exploitation agricole de la part du conjoint et des enfants de l'exploitant. Elle renseigne également sur l'importance du recours au travail salarié permanent et occasionnel dans les exploitations étudiées, ainsi que sur l'origine de la main-d'œuvre salariée.

4.1- Considérations de la relation entre travail familial et travail salarié

Le travail familial peut être défini comme le « travail professionnel fourni par l'exploitant et les membres de sa famille » (Brangeon, Jégouzo et Roze, 1989, p. 38). Dans ce sens, il peut faire l'objet soit d'un travail marchand donnant lieu à une rémunération, notamment dans le cas de l'exploitant, soit d'un travail domestique. Ce dernier est défini, par Chadeau et Fouquet (1981, p. 29), comme « le

³⁵ Dans la rubrique « Autres services » sont regroupés les secteurs d'activités suivants : Santé, Electricité/gaz/eau, Restaurant et hôtel, Services financiers et services aux entreprises, Associations et organisations, Activités culturelles et loisirs, Services aux ménages, Autres.

³⁶ L'intensité de liaison entre les deux variables est modérément forte.

³⁷ L'intensité de liaison entre les deux variables est modérément forte.

³⁸ L'intensité de liaison entre les deux variables est faible.

travail accompli dans le cadre de la famille, nécessaire au déroulement de la vie quotidienne, dans les normes sociales actuelles » ; le travail domestique est, pour l'essentiel, non rémunéré.

En outre, le travail familial se révèle comme un critère principal caractérisant l'agriculture familiale. Dans ce type d'agriculture, et selon certains auteurs, le travail familial doit exclure le travail salarié permanent (cf. Bosc, 2014, p. 5) alors que selon d'autres auteurs, il serait en mesure de réduire « à un faible niveau » le salariat occasionnel, voire permanent (cf. Laplante, 2014, p. 8).

Notons, par ailleurs, que quelle que soit la forme du travail, sa division dépend inéluctablement du sexe et de l'âge³⁹ ; dans cette optique, les tâches relativement faciles sont généralement réservées aux femmes, aux jeunes et aux personnes âgées.

Vu sous cet angle, le travail familial permet d'économiser des paiements dus à des salariés occasionnels ou permanents, ce qui peut relever le revenu du ménage. Toutefois, il peut être perçu comme une forme de solidarité entre les membres d'une même famille, notamment en périodes de pointe.

Néanmoins, nous n'envisageons pas le sujet du travail familial selon une optique pécuniaire ou de solidarité, mais comme l'un des phénomènes susceptibles d'assurer la pérennité du secteur agricole, surtout que le travail salarié dans la zone d'étude est, en grande partie, assuré par une main d'œuvre étrangère, plus particulièrement syrienne.

Pour cela, nous nous sommes limités à s'enquérir de l'aide au travail agricole apportée par le conjoint de l'exploitant, ainsi que par leurs enfants vivant avec eux, et qui dépendent -au total ou en partie- financièrement d'eux, quelle que soit leur occupation⁴⁰.

La participation de ces enfants au travail agricole aurait des conséquences positives sur les deux plans personnel et sociétal :

- Sur le plan personnel, elle est en mesure de former, surtout les plus jeunes, en leur permettant d'apprendre un métier qui pourrait leur servir dans leur vie professionnelle, d'une part, et en leur inculquant un ensemble de croyances et de valeurs sociales inhérentes au monde rural, d'autre part⁴¹.
- Sur le plan sociétal, elle pourrait éventuellement permettre la préparation de futurs agriculteurs, dans un contexte général de fuite des actifs vers d'autres secteurs. Il est nécessaire de rappeler, dans ce cadre, l'importance du secteur agricole pour la sécurité alimentaire, la croissance économique et la santé publique.

En effet, le concours au travail agricole de la part des enfants de l'exploitant, qui dépendent financièrement de lui, augmenterait les chances qu'ils optent, dans le futur, pour un travail dans le secteur agricole, qu'il soit à plein temps ou à temps partiel. La contribution du conjoint de l'exploitant au travail de l'exploitation est supposée renforcer davantage ces chances.

³⁹ D'autres facteurs pourraient, bien évidemment, intervenir dans ce sujet, notamment les capacités physiques et intellectuelles de la personne.

⁴⁰ Nous prenons en considération les enfants scolarisés, travailleurs, chômeurs, femmes au foyer et autres inactifs.

⁴¹ Dans la même logique, l'OIT admet que les tâches ménagères accomplies par les enfants chez eux, « dans des conditions raisonnables et sous la surveillance des proches, peuvent faire partie intégrante de la vie de famille et du développement personnel » (Jacquemin et Schlemmer, 2017, p. 75).

4.2- Engagement du conjoint dans le travail de l'exploitation agricole

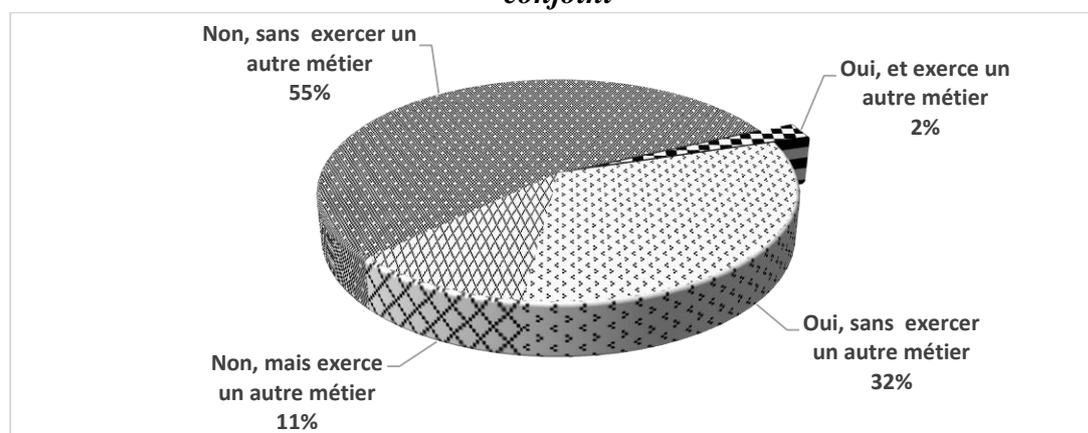
Les exploitants mariés⁴² constituent 91.25% du total des exploitants interviewés ; le tableau 4 et le graphique 6 renseignent sur l'engagement de leurs conjoints dans le travail de l'exploitation agricole.

Tableau 4 : Distribution des exploitants mariés interviewés selon la participation du conjoint au travail de l'exploitation

| Participation du conjoint au travail de l'exploitation | Nombre des exploitants | Pourcentage (%) |
|--|------------------------|-----------------|
| Oui | 248 | 34 |
| Non | 482 | 66 |
| Total | 730 | 100 |

Le conjoint aide l'exploitant marié dans le travail en agriculture dans 34% des cas et s'abstient de le faire dans 66% des cas.

Graphique 6 : Distribution en pourcentages des exploitants mariés interviewés selon la participation du conjoint au travail de l'exploitation et selon l'exercice d'un autre métier par le conjoint



La majorité des conjoints ne participent pas au travail de l'exploitation même s'ils n'exercent pas d'autres métiers. Cependant, 16 exploitants parmi 730 (ce qui représente 2%) ont déclaré que leurs conjoints participent au travail de l'exploitation tout en exerçant en parallèle un autre métier ; alors que 232 exploitants parmi 730 (ce qui représente 32%) ont déclaré que leurs conjoints collaborent au travail de l'exploitation, et ce à titre exclusif.

Force est de noter que l'aide du conjoint se montre plus fréquente avec l'avancement en âge des exploitants⁴³ ($\chi^2 = 18.925$, ddl = 2, valeur de p = 0.000 ; V de Cramer = 0.161) ; ceci indique que ce phénomène risque de se raréfier chez les générations futures.

4.3- Engagement des enfants dans le travail de l'exploitation agricole

L'aide au travail agricole apportée par les enfants au sein des exploitations parentales, est considérée légitime, tant qu'elle ne nuit pas à leur sûreté ou à leurs programmes d'études.

⁴² Les exploitants mariés comptent 730 parmi 800.

⁴³ L'intensité de liaison entre les deux variables est faible.

Dans ce cadre, nous rappelons que l'Organisation Internationale du Travail a spécifié un ensemble de normes relatives au travail des enfants. Nous en retenons les faits suivants :

- Il revient à tout pays de fixer un âge minimal d'admission à l'emploi pour chaque type de travail, et cela selon sa situation sociale et économique (BIT, 2002, p. 10).
- D'après la convention numéro 138, l'âge minimal d'admission au travail « ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à 15 ans », sauf pour les pays membres, « dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées », qui peuvent le fixer à 14 ans (OIT, 1973, p. 2).
- Cependant, il est admis qu'un enfant effectue des travaux légers à partir de 12 ou 13 ans (Panet et Cislighi, 2016, p. 39).
- En outre, tout travail est « exclu de la législation sur l'âge minimum [s'il concerne] des travaux ménagers, [un] travail dans l'entreprise familiale, [ou un] travail effectué dans le cadre de l'éducation » ; dans ce cas, le travail des enfants est permis (Jacquemin et Schlemmer, 2017, p. 68).

Nous analysons, dans le tableau 5, le cas des exploitants ayant des enfants de *12 ans et plus*, vivant avec eux et dépendant -au total ou en partie- financièrement d'eux, quelle que soit leur occupation⁴⁴. Les données du tableau renseignent sur l'éventuelle aide de ces enfants au travail de l'exploitation parentale.

Tableau 5 : Distribution des effectifs des exploitants interviewés, ayant des enfants de 12 ans et plus et dépendants d'eux, selon l'aide de ces enfants au travail de l'exploitation

| Exploitants | Aide des enfants dans le travail de l'exploitation | | Total des exploitants |
|---|--|---------------------------|-----------------------|
| | Au moins un/une apporte une aide | Aucun(e) n'apporte d'aide | |
| Ayant des enfants* de 12 ans et plus dépendants d'eux | 204 | 282 | 486 |
| Ayant des fils de 12 ans et plus dépendants d'eux | 186 | 192 | 378 |
| Ayant des filles de 12 ans et plus dépendantes d'eux | 62 | 260 | 322 |

*Tous sexes confondus.

Les données du tableau manifestent les constatations suivantes :

- Parmi les exploitants ayant des enfants dépendants d'eux, tous sexes confondus, 42% ont au moins un enfant qui les aide au travail en agriculture et 58% n'ont aucun enfant qui les aide.
- Parmi les exploitants ayant des fils dépendants d'eux, 49.2% ont au moins un fils qui les aide au travail en agriculture et 50.8% n'ont aucun fils qui les aide.
- Parmi les exploitants ayant des filles dépendantes d'eux, 19.3% ont au moins une fille qui les aide au travail en agriculture et 80.7% n'ont aucune fille qui les aide.

Ainsi, les garçons sont-ils beaucoup plus impliqués que les filles dans l'aide au travail agricole du ménage, aussi bien pour des raisons liées à la nature du travail agricole que pour des raisons culturelles. D'après les résultats de l'enquête, l'aide d'au moins une fille dépendante est nettement plus fréquente dans le cas où les pères-exploitants sont analphabètes ou alphabètes.

⁴⁴ Nous prenons en considération les enfants scolarisés, travailleurs, chômeurs, femmes au foyer et autres inactifs.

Les enfants paraissent plus incités à aider dans le travail agricole si les deux parents participent au travail de l'exploitation. En effet, selon le test de khi-deux, l'aide, d'au moins un fils dépendant, est plus habituelle quand le conjoint de l'exploitant aide au travail en agriculture⁴⁵ ($\chi^2 = 30.903$, ddl = 1, valeur de p = 0.000 ; Coefficient Phi = 0.291) ; il en est de même concernant l'aide d'au moins une fille dépendante⁴⁶ ($\chi^2 = 21.318$, ddl = 1, valeur de p = 0.000 ; Coefficient Phi = 0.260).

L'aide au travail agricole, de la part d'au moins un fils dépendant, est aussi :

- plus fréquente quand l'exploitant exerce l'activité agricole à titre exclusif⁴⁷ ($\chi^2 = 12.417$, ddl = 1, valeur de p = 0.000 ; Coefficient Phi = -0.181), c'est-à-dire quand l'exploitant se voue entièrement à cette activité.
- plus courante dans le gouvernorat de la Béqaa que dans celui de Baalbek-Hermel⁴⁸ ($\chi^2 = 16.388$, ddl = 1, valeur de p = 0.000 ; Coefficient Phi = -0.208).

En outre, l'aide au travail agricole, de la part d'au moins une fille dépendante, est plus usuelle dans les exploitations qui pratiquent un élevage avec les cultures de champs⁴⁹ ($\chi^2 = 12.012$, ddl = 1, valeur de p = 0.01 ; Coefficient Phi = 0.193) ; l'élevage étant une activité qui requiert un suivi plus assidu.

4.4- Recours au travail salarié permanent et occasionnel au sein des exploitations

Hurst (2007, p.p. 24-27) identifie plusieurs types de travailleurs agricoles, dont les travailleurs occasionnels faisant référence à ceux qui « sont employés et payés à chaque fin de journée travaillée ou sur la base des tâches accomplies », les travailleurs temporaires faisant référence à ceux qui « sont employés durant une période de temps spécifique et limitée », et les travailleurs permanents à plein temps. Cependant, l'auteur reconnaît qu'il existe un « manque de normalisation dans les définitions des catégories de travailleurs », à l'échelle internationale.

Dans le *Recensement Général Agricole de 2010* au Liban, le Ministère de l'Agriculture et la FAO (2012a, p. 19), ont désigné par travailleurs permanents ceux qui sont présents « de plus de 6 mois sur l'exploitation », par opposition aux travailleurs occasionnels.

Dans la présente recherche, nous avons retenu cette même typologie pour distinguer entre les travailleurs permanents et les travailleurs occasionnels. Cependant, et pour mieux cerner la question, nous nous sommes également servis d'un autre critère de distinction qui se rapporte au mode de rémunération des travailleurs (par heure, par jour ou par mois). En effet, les travailleurs permanents sont payés mensuellement, alors que les travailleurs occasionnels sont le plus souvent payés à l'heure ou à la journée de travail.

Le tableau 6 renseigne sur l'emploi des travailleurs permanents et occasionnels dans les exploitations étudiées.

⁴⁵ L'intensité de liaison entre les deux variables est modérément forte.

⁴⁶ L'intensité de liaison entre les deux variables est modérément forte.

⁴⁷ L'intensité de liaison entre les deux variables est faible.

⁴⁸ L'intensité de liaison entre les deux variables est moyenne.

⁴⁹ L'intensité de liaison entre les deux variables est faible.

Tableau 6 : Distribution des effectifs des exploitations étudiées selon l'emploi de travailleurs permanents et/ou occasionnels

| Exploitations | Avec emploi de travailleurs occasionnels | Sans emploi de travailleurs occasionnels | Total |
|--|--|--|-------|
| Avec emploi de travailleurs permanents | 208 | 28 | 236 |
| Sans emploi de travailleurs permanents | 522 | 42 | 564 |
| Total | 730 | 70 | 800 |

Parmi les exploitations étudiées, 26% emploient simultanément des travailleurs permanents et occasionnels, 65.25% n'emploient que des travailleurs occasionnels, 3.5% n'emploient que des travailleurs permanents, et 5.25% n'emploient ni des travailleurs permanents ni des travailleurs occasionnels ; 90.5% de ces dernières sont d'une taille relativement petite, de 10-30 *dounums*.

D'après le test de khi-deux, le recours à la main-d'œuvre permanente est d'autant plus fort que :

- l'exploitation est grande⁵⁰ ($\chi^2 = 54.285$, ddl = 3, valeur de p = 0.000 ; V de Cramer = 0.260) ;
- et/ou la pratique de l'élevage avec les cultures de champs est de rigueur⁵¹ ($\chi^2 = 21.133$, ddl = 1, valeur de p = 0.000 ; Coefficient Phi = 0.163).

Aussi, l'emploi de la main d'œuvre permanente se manifesterait-il nécessaire quand :

- les types de cultures adoptés requièrent un travail continu sur une longue période de l'année.
- et/ou le lieu de résidence de l'exploitant est loin du site géographique de son exploitation.

4.5- Origine de la main-d'œuvre salariée

La main-d'œuvre étrangère, pour la grande majorité syrienne⁵², assure une part importante du travail salarié agricole dans la région étudiée. Cette importance se manifeste non seulement dans les effectifs employés, mais aussi dans le fait que cette main-d'œuvre se charge de tâches souvent difficiles, que fuit généralement la main-d'œuvre locale. Force est de signaler que l'exode rural n'a fait qu'aggraver ce phénomène.

D'après les dires des exploitants interviewés, la main-d'œuvre syrienne aide à la diminution des coûts de production, d'autant plus qu'elle est, d'une part, sous-payée, et d'autre part, expérimentée dans le domaine agricole. La crise en Syrie⁵³ s'est accompagnée du déplacement d'un grand nombre de Syriens⁵⁴ qui se sont réfugiés dans les différentes régions libanaises⁵⁵ ; à savoir que la vallée de la Béqaa (couvrant les deux gouvernorats de la Béqaa et de Baalbek-Hermel) occupe la première place quant à la répartition régionale de ces réfugiés. Cet état des choses a contribué à l'augmentation de l'offre de la main-d'œuvre syrienne, et par la suite, à davantage de diminution de sa rémunération.

La distribution des exploitations selon l'origine (libanaise ou étrangère) de la main d'œuvre employée, qu'elle soit occasionnelle ou permanente, est donnée dans le graphique 7.

⁵⁰ L'intensité de liaison entre les deux variables est modérément forte.

⁵¹ L'intensité de liaison entre les deux variables est faible.

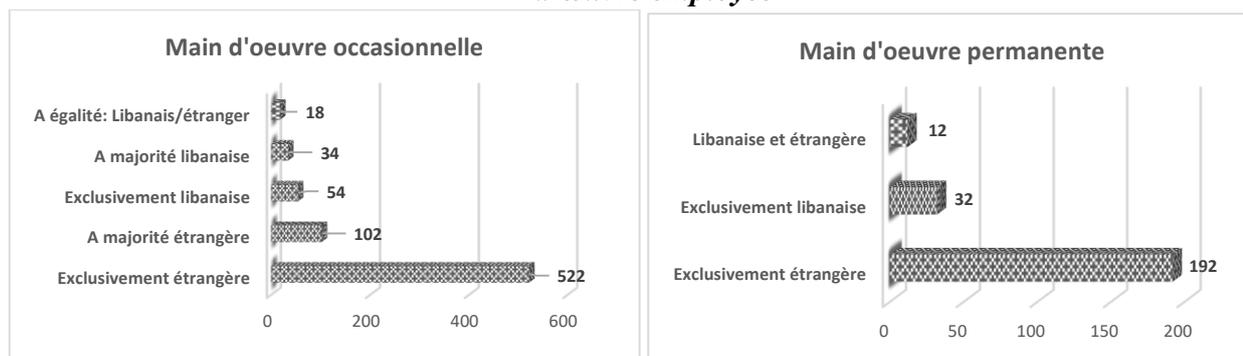
⁵² Seulement 8 exploitants parmi 800 (ce qui représente 1%) ont déclaré qu'ils emploient une main d'œuvre étrangère non syrienne, qu'elle soit occasionnelle ou permanente.

⁵³ Elle a débuté en mars 2011.

⁵⁴ Selon le *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés*, le nombre de réfugiés Syriens au Liban est passé de 129106 le 31/12/2012 à 805835 le 31/12/2013, ensuite à 1158995 le 31/12/2014, puis à 1187407 le 18/03/2015 (Faour, 2015, p. 177) et à 951629 le 31/10/2018 (UNHCR, 2018, s. p.).

⁵⁵ Dans La région de la Béqaa, au Nord, à Beyrouth/Mont-Liban et au Sud.

Graphique 7 : Distribution des effectifs des exploitations étudiées selon l'origine de la main-d'œuvre employée



D'un côté, l'analyse des exploitations -qui constituent 91.25% du total des exploitations étudiées-employant une main d'œuvre occasionnelle montre que 71.5% parmi elles emploient une main-d'œuvre exclusivement étrangère, 14% emploient une main d'œuvre à majorité étrangère, 7.4% emploient une main-d'œuvre exclusivement libanaise, 4.6% emploient une main d'œuvre à majorité libanaise, et 2.5% emploient une main d'œuvre partagée entre Libanais et étrangers.

D'un autre côté, l'analyse des exploitations -qui constituent 29.5% du total des exploitations étudiées-employant une main d'œuvre permanente indique que 81.5% parmi elles n'emploient que des étrangers, 13.5% n'emploient que des Libanais et 5% emploient des Libanais et des étrangers.

Ces résultats font constater une prédominance de la main-d'œuvre étrangère dans le travail agricole salarié dans la vallée de la Béqaa.

5- Conclusion

Somme toute, bien que le métier d'agriculteur soit réputé être exigeant, il continue à attirer un nombre non négligeable d'actifs dans la vallée de la Béqaa. Ceci dit, l'intérêt général pour la profession paraît de plus en plus modeste.

En effet, seulement 13% des exploitants interviewés ont effectué une mobilité professionnelle intergénérationnelle, leurs pères ne travaillant pas en agriculture ; aussi 19.5% des exploitants interviewés ont-ils effectué une mobilité professionnelle intragénérationnelle, en provenance d'autres secteurs.

Par ailleurs, 41.7% des exploitants, ayant des fils financièrement autonomes, ont transmis leur métier d'agriculteur à au moins l'un d'entre eux ; et 9.8% des exploitants, ayant des filles financièrement autonomes, voient au moins l'une d'entre-elles travailler dans l'agriculture.

De plus, l'aide au travail agricole dans l'exploitation parentale, de la part des enfants de *12 ans et plus*, qui vivent dans le ménage et qui ne sont pas financièrement autonomes, se montre assez fréquente ; cependant, elle reste loin des ambitions souhaitées. Dans ce sens, il a été observé que 49.2% des exploitants, ayant des fils répondant à une telle situation, voient au moins l'un d'entre eux les aider au travail en agriculture ; et que 19.3% des exploitants, ayant des filles répondant à une telle situation, voient au moins l'une d'entre-elles les aider au travail en agriculture.

L'aide du conjoint dans le travail agricole de l'exploitation, ainsi que la pratique de l'activité agricole à titre exclusif par l'exploitant sont des facteurs susceptibles d'inciter les enfants à aider au travail de l'exploitation, ou à choisir l'agriculture comme métier.

Les exploitants agricoles mariés, divorcés ou veufs, ayant des enfants de *12 ans et plus*⁵⁶, se divisent en deux groupes :

- 45.4% cherchaient à habilitier leurs enfants au travail agricole⁵⁷ ; d'abord, pour des raisons socio-culturelles liées au devoir de la préservation et du maintien de la terre des aïeuls⁵⁸. Ensuite, pour des raisons socio-économiques liées, d'une part, à l'apprentissage d'un métier qui pourrait leur être utile (surtout dans un contexte de manque d'opportunités de travail dans les autres secteurs)⁵⁹, et d'autre part, au fait que l'agriculture pourrait constituer une source de revenu non négligeable.
- 54.6% n'encourageaient pas leurs enfants à s'orienter vers le travail en agriculture, vu la modicité des profits que ce travail est susceptible de générer⁶⁰, sa soumission aux aléas climatiques, son caractère dur, et la modestie du statut social qu'il est en mesure d'attribuer. Les autres causes citées ont trait au fait que les exploitants ne possèdent pas de terrains agricoles pour les transmettre à leurs enfants, ou bien que leurs propriétés agricoles sont de petites tailles.

Les données ont également montré une forte évolution de la pluriactivité des agriculteurs entre deux générations ; elle est passée de 17.5% chez les pères des exploitants interviewés à 39% chez les exploitants interviewés eux-mêmes. Nous rappelons que la pluriactivité se traduit par l'attribution d'un temps partiel au travail en agriculture. Dans la population étudiée, le taux de pluriactivité augmente avec l'élévation du niveau d'éducation de l'exploitant ; il diminue avec son avancement en âge, ainsi qu'avec l'élargissement de l'exploitation qu'il gère.

En effet, le recours au travail salarié dans les exploitations étudiées est d'une grande envergure. Il repose, en grande partie, sur l'emploi d'une main d'œuvre syrienne.

Dans ce contexte, le métier d'agriculteur paraît être à mi-chemin entre deux tendances opposées. La première manifeste un délaissement de l'agriculture et une migration d'un nombre de familles agricoles vers d'autres professions plus rémunératrices, moins fatigantes et mieux valorisées. La seconde, plus timide, dénote un renouveau, de la part d'un nombre d'actifs, quant au choix de l'agriculture comme secteur de travail, soit à temps complet soit à temps partiel.

Il est indéniable que la mise en œuvre de politiques agricoles adéquates, qu'elles soient des politiques structurelles ou des politiques de soutien aux revenus des agriculteurs, ainsi que la participation active de la société civile pour le développement du secteur agricole auraient des répercussions directes sur le renforcement de la seconde tendance. Il n'en reste pas moins que la gestion rigoureuse de l'exploitation de la part des exploitants-gérants demeure une condition clé pour l'augmentation de la rentabilité, et par la suite pour la garantie de la pérennité de la profession à long terme.

⁵⁶ Qu'ils soient financièrement autonomes ou non.

⁵⁷ Parmi eux, 89.2% ont observé une bonne volonté, de la part de leurs enfants, pour une telle habilitation, et 10.8% ont remarqué que leurs enfants n'en voulaient pas.

⁵⁸ Il s'agit de la raison la plus citée par les exploitants interviewés.

⁵⁹ Une telle orientation est d'autant plus forte que l'enfant éprouve des difficultés scolaires.

⁶⁰ Il s'agit de la raison la plus citée par les exploitants interviewés.

Références

Administration Centrale de la Statistique. *Guide des circonscriptions foncières, des villes et des villages au Liban.* Beyrouth : Publications de l'Administration Centrale de la Statistique, 2005, p.219.

BESSAOUD, Omar ; TON NU, Christine. *L'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du Nord- Pays Focus : Liban.* Beyrouth : Publications FAO, CIRAD, CIHEAM, 2017, 82 p. [En ligne], consulté le 20 juillet 2018, disponible sur : <https://www.fao.org/3/a-i6608f.pdf>

BIT (Bureau International du Travail). *Un avenir sans travail des enfants.* Genève : BIT, 2002, 153 p. (Rapport global en vertu du suivi de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail). [En ligne], consulté le 18 janvier 2017, disponible sur : <https://www.ilo.org/ipceinfo/product/download.do?type=document&id=5664>

BOSC, Pierre-Marie. *L'agriculture familiale : Définition, caractéristiques et implications pour les politiques.* Madagascar : CIRAD, Institut Français, Coopération franco-Malgache, 2014, 18 p. [En ligne], consulté le 2 août 2018, disponible sur : https://agritrop.cirad.fr/575856/1/document_575856.pdf

BOUDON, Raymond et al. *Dictionnaire de la Sociologie.* Publications Larousse, 2012, 247 p.

BRANGEON, J-L. ; JÉGOUZO, G. ; ROZE, B. « Le travail agricole par travailleur : définitions et mesures ». *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, numéro 13, 1989, p.p. 35-66.

CHADEAU, Ann ; FOUQUET, Annie. « Peut-on mesurer le travail domestique ? ». *Economie et statistique*, numéro 136, septembre 1981, p.p. 29-42.

CHAPOT, H. « L'agrumiculture au Liban et en Syrie ». *Fruits*, numéro 8, volume 8, 1953, p.p. 393-402. [En ligne], consulté le 2 août 2018, disponible sur : https://agritrop.cirad.fr/457280/1/document_457280.pdf

FAOUR, Ali. [*Al-Infijar al-Sukkani*]. [Bayrouth : Dar al-Mu'assassa al-Jughrafiya, Markaz al-Sukkan wal-Tanmiya], 2015, 413 p. (*L'explosion démographique.* Beyrouth : Maison de l'Institution Géographique, Centre de Population et de Développement).

FERRÉOL, Gilles et al. *Dictionnaire de Sociologie.* Paris: Armand Colin, 2009, 242 p.

HURST, Peter. *Les travailleurs agricoles et leur contribution à l'agriculture et au développement rural durables.* Genève : Publications OIT, FAO, UITA, 2007, 108 p. [En ligne], consulté le 4 septembre 2018, disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-bp976f.pdf>

JACQUEMIN, Mélanie ; SCHLEMMER, Bernard. « Travail des enfants : l'OIT et la question du genre ». In Jacquemin Mélanie et al. (dir.). *Etre fille ou garçon : Regards croisés sur l'enfance et le genre.* Paris : Institut National d'Etudes Démographiques, 2017, p.p. 65-84.

LAINÉ, Frédéric. « La mobilité professionnelle : facteurs structurels et spécificités de l’Ile-de-France ». *Economie et statistique*, numéro 431-432, 2010, p.p. 37-56.

LAPLANTE, Martine. *L’agriculture familiale*. Paris : Conseil économique, social et environnemental, 2014, 65 p. [En ligne], consulté le 18 janvier 2017, disponible sur : http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2014/2014_26_agriculture_familiale.pdf

LOUAZEL, Véronique. *Des agriculteurs sous pression : une profession en souffrance*. Bagnole : Solidarité paysans, 2016, 82 p. (Rapport d’étude soutenu par la Fondation de France et le Ministère de l’Agriculture, de l’Agro-alimentaire et de la Forêt). [En ligne], consulté le 15 juillet 2017, disponible sur : https://limprevu.fr/wp-content/.../etudesolidaritepaysans_rapportcomplet_mars2016.p

Ministère de l’Agriculture ; FAO (Food and Agriculture Organization). *Résultats globaux du module de base du recensement de l’agriculture 2010*. Beyrouth : Ministère de l’Agriculture, 2012a, 186 p.

Ministère de l’Agriculture ; FAO (Food and Agriculture Organization). *Résultats Recensement Agriculture 2010*. Beyrouth : Ministère de l’Agriculture, 2012b, sans pagination. [En ligne], consulté le 10 janvier 2017, disponible sur : http://www.agriculture.gov.lb/html/RESULTATS_RECENCEMENT_AGRICULTURE_2010/mohafaza.html.

OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques). *Réformes économiques 2010 : Objectif croissance*. Publications de l’OCDE, 2010, 265 p. [En ligne], consulté le 8 septembre 2018, disponible sur : https://read.oecd-ilibrary.org/economics/reformes-economiques-2010_growth-2010-fr#page4

OIT (Organisation Internationale du Travail). *Convention numéro 138 concernant l’âge minimum d’admission à l’emploi*. Genève : OIT, 1973, 13 p. [En ligne], consulté le 18 janvier 2017, disponible sur : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002012/201301090000/0.822.723.8.pdf>

PANET, Sabine ; CISLAGHI, Benjamino. *Module spécial sur le travail des enfants dans l’agriculture*. Genève : Bureau International du Travail, 2016, 150 p. [En ligne], consulté le 29 mars 2017, disponible sur : www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=28455

SAJEH, Majed. [« Irbid : Tafatut al-Mulkiya al-Zira’iya Yu’iq Istithmar Alaf ad-Dunumat »]. [Majallat al-Ra’i], 21-06-2015, sans pagination. (« Le morcellement de la propriété agricole entrave l’investissement de milliers de dounums ». *Magazine de l’Opinion*). [En ligne], consulté le 18 mai 2018, disponible sur : <http://alrai.com/article/721152.html>.

UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). *Situation Syria Regional Refugee*. Statistiques UNHCR, 2018, sans pagination. [En ligne], consulté le 8 décembre 2018, disponible sur : <https://data2.unhcr.org/en/situations/syria>